



# CHAMPIONNAT DE FRANCE

## TIR À L'ARC

18 au 20 mars 2016

Castres (81)

Hall 3000 - Parc des Expositions

Entrée libre et gratuite



Fédération  
Française  
du Sport  
Adapté



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



# Sommaire

---

Mots d'accueil	Page 3
Bienvenue à Castres	Page 8
Présentation du COL	Page 11
Programme Prévisionnel	Page 12
Informations Générales	Page 13
Précisions Techniques	Page 15
Fiche Association	Page 19
Fiche d'Inscription Individuelle	Page 20
Fiche de demande de dérogation	Page 25
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	Page 26
Fiche Récapitulative	Page 27
Plan d'accès	Page 28
Liste des Hébergements	Page 30

## Mots d'accueil

---

Depuis 1984 et la signature des premières conventions avec les comités sportifs départementaux, le Conseil général n'a cessé d'aider et d'encourager le Comité départemental sport adapté dans sa démarche. A travers cette politique contractuelle, la Collectivité soutient les efforts menés par celui-ci, tant au niveau des jeunes pratiquants que pour la formation d'éducateurs et de cadres, formation nécessaire à l'accueil, à l'accompagnement, à l'épanouissement et à la progression sportive des jeunes licenciés.

Il était donc normal que le Département du Tarn, premier partenaire du sport tarnais, soit aux côtés du comité d'organisation du championnat de France de tir à l'arc sport adapté à Castres.

Je souhaite que le Tarn, terre de passion, terre d'accueil, permette à tous de passer un moment de bonheur, d'amitié, de sport et de convivialité.



**Thierry CARCENAC**  
**Sénateur du TARN**  
**Président du Département**

Le sport adapté mérite toute notre attention et tout notre respect. Parce qu'il est sport avant d'être adapté, il contient toutes les valeurs d'engagement, d'effort, de solidarité, de dépassement de soi qui sont au cœur de la pratique sportive.

Parce qu'il est adapté, il ouvre un vaste horizon aux personnes en situation de handicap et leur permet de s'accomplir au travers de leur passion. Pour toutes ces raisons, la Ville de Castres est heureuse d'accueillir, du 18 au 20 mars, le championnat de France de tir à l'arc sport adapté.

Grâce au travail d'équipe réalisé entre la Fédération de tir à l'arc, la Fédération française du sport adapté et les Archers du Sidobre qui ont été le relais local de cette manifestation, ce sont plus de 350 archers et leurs accompagnateurs, venus de toute la France, qui pourront découvrir Castres, sa région et ses installations sportives.

**Bienvenue à tous, bon séjour à Castres, et place à la compétition.**



**Pascal BUGIS,**  
**Maire de CASTRES,**  
**Président Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET**

Il est des évènements qui marquent dans la carrière d'un sportif quel qu'il soit. La tenue, dans notre département, du championnat de France de tir à l'arc du sport adapté en est un de grande importance.

Le comité départemental de Tir à l'arc du Tarn est heureux de participer à l'organisation de ce rendez-vous national.

C'est une gageure qu'il a eu à cœur de participer à sa réalisation. Je remercie chaleureusement les bénévoles qui y participent en tant que marqueurs, logisticiens, etc... Signe, s'il est encore besoin de le préciser, de leur motivation. Rendez-vous sportif, mais également humain. Nous avons beaucoup à apprendre des autres. Nous sommes tous très fiers d'appartenir à la communauté des Archers de France.

Je formule des vœux pour que cet événement soit une grande fête, votre fête, celle du Tir à l'arc. Bon tir et bonne flèches à tous et toutes.



**Pierre BERAIL**

**Président du Comité Départemental Tir à l'Arc du TARN**

Le Comité Départemental du Sport Adapté du Tarn est heureux d'organiser son premier Championnat de France de tir à l'arc Sport Adapté.

Après les judokas en 2010 et les footballeurs en 2015, ce sont les archères et archers qui seront à l'honneur en mars 2016.

Cet évènement d'envergure se déroulera dans la belle ville de Castres.

Je tiens à remercier la mairie pour son accueil et son aide dans la préparation de cette manifestation nationale.

Le Conseil Départemental du Tarn ainsi que Conseil Régional Midi-Pyrénées, la DRJSCS et la DDCSPP 81 sont aussi à nos côtés afin que les sportifs vivent un très beau championnat.

Bonne compétition à toutes et à tous.

**Le CDSA 81 se prépare pour que ces 3 jours soient une belle fête pour le tir à l'arc.**



**Frédérique HUC**

**Présidente du Comité Départemental Sport Adapté du TARN**

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons à Castres à l'occasion de ce Championnat de France de Tir à l'Arc Sport Adapté.

### **Pourquoi le Tarn ?**

Parce que cela vient concrétiser la dynamique et la qualité du travail effectué au sein du Comité Sport Adapté 81 depuis de nombreuses années toujours bien soutenu par le conseil départemental.

### **Pourquoi Castres ?**

Tout simplement parce que Castres est une ville très sportive, bien au-delà de sa bonne équipe de rugby de Top 14, elle est aussi dotée d'associations dynamiques et engagées.

Mais Castres est également, depuis de très nombreuses années, une ville sensible aux besoins des sportifs en situation de handicap et en l'occurrence à l'écoute des nombreuses initiatives et actions du comité départemental du sport adapté.

C'est l'expérience acquise et la pérennisation d'une rencontre régionale de Tir à l'Arc "handicap/valide" co-organisée avec le club local "Les Archers du Sidobre" et les Comités respectifs de Tir à l'Arc et Sport Adapté qui nous a conduit à franchir le cap de l'organisation de ce Championnat de France Sport Adapté.

D'ores et déjà et devant l'ampleur de la tâche, je tiens à vivement remercier toutes les personnes qui s'investissent et qui soutiennent ce projet, que ce soit au sein du Comité d'Organisation Local, au sein du corps arbitral régional, au sein des marqueurs volontaires des clubs et de tous les bénévoles qui feront leur possible pour vous rendre ce séjour agréable... voire inoubliable !!

Pour conclure, nous souhaitons à tous les archers Sport Adapté de France de réussir les qualifications car nous serions ravis de vous retrouver à Castres... à l'aube du printemps 2016.

**Bonne chance à tous !**

Sportivement



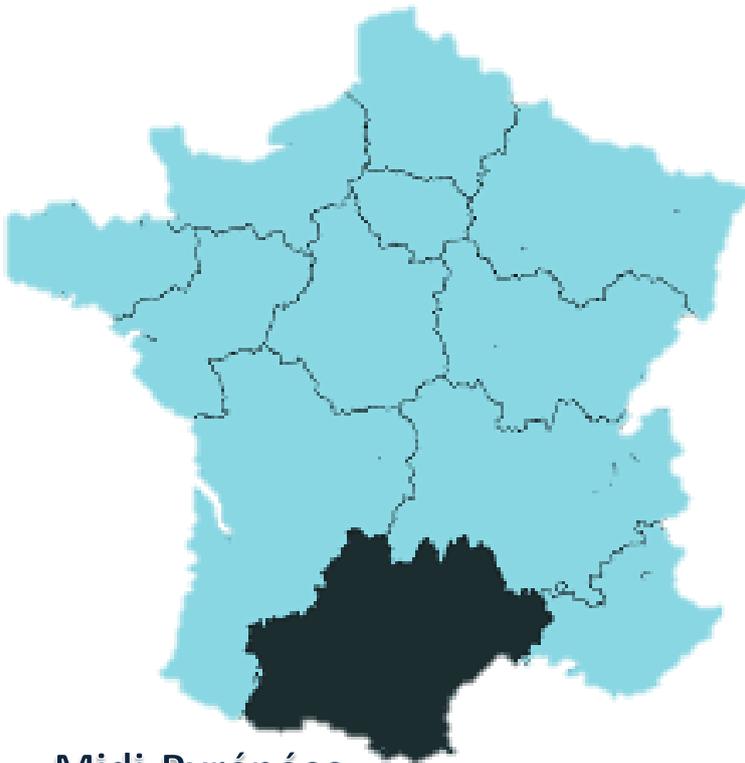
**Philippe VERDOUX, Président du Comité d'Organisation Local  
Secrétaire du Comité Départemental Sport Adapté du TARN**

## Bienvenue à Castres

---

La ville de **Castres**, située dans le département du **Tarn** et la région **Midi-Pyrénées**, vous accueille pour le Championnat de France Tir à l'Arc, du 18 au 20 Mars 2016. C'est une commune située à proximité des Monts du Sidobre, site granitique exceptionnel et de la Montagne Noire.

Avec une population de 70 000 habitants dans la zone métropolitaine, Castres est le troisième grand noyau industriel de Midi-Pyrénées, derrière Toulouse et Tarbes et le plus grand noyau industriel dans la partie du Languedoc entre Toulouse et Montpellier.



Midi-Pyrénées  
Languedoc Roussillon

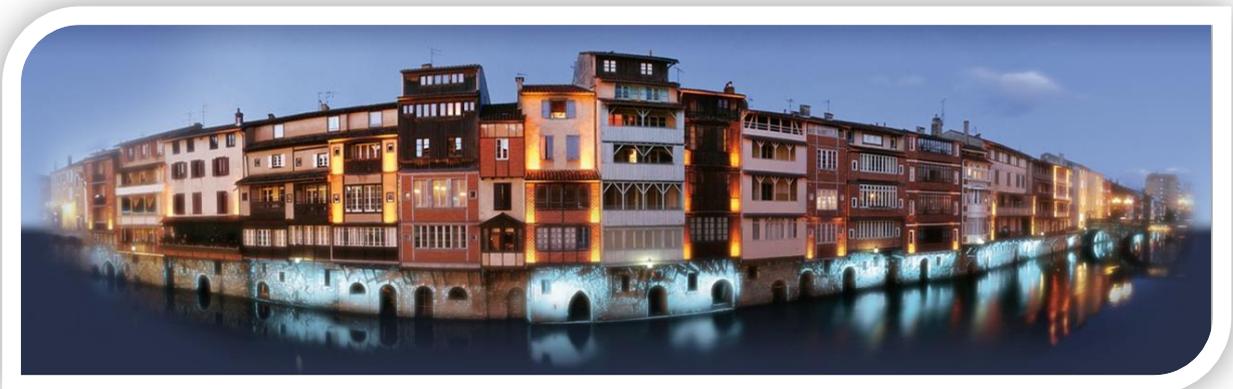


Castres est connue comme le lieu de naissance de Jean Jaurès, célèbre responsable socialiste entre les XIXe et XXe siècles.

La ville est également connue pour son musée consacré au peintre et sculpteur Francisco Goya.

Castres est une halte importante sur les itinéraires internationaux du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, son abbaye église, construite au IXe siècle, gardant les reliques de Saint Vincent.

La ville est le siège de la Chambre de commerce et d'industrie de Castres-Mazamet. Elle gère l'aéroport et l'industrie textile reste importante dans le bassin d'emploi de Castres-Mazamet. Une unité militaire est également en garnison à Castres : le 8ème Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine.



## Castres ville la plus sportive de France

La ville décrocha ce titre en 1995

En ce qui concerne le Sport, le club emblématique de la ville est le club de rugby du Castres Olympique, figurant parmi les meilleures équipes françaises.



### Castres et le Sport Adapté

Castres, qui a débuté avec le Sport Adapté en 1988 est aujourd'hui la **Capitale Régionale en ce qui concerne le Sport Adapté**, avec l'organisation de multiples rencontres, aussi bien en compétitions qu'en loisirs : Inter Région de Tennis de Table, Compétition Régionale de Natation, Compétition Régionale Judo, Finales Régionales de Football, Compétition de Sport Boules Lyonnaises, Activités Motrices au Parc des Expositions, Parcours Aquatiques, Parcours d'Orientation, Patinage, Randonnées Pédestres, Bowling et **le Championnat de France de Judo en 2010**.



# Le Comité d'Organisation Local

---

## Président

Philippe VERDOUX

## Trésorière

Marie-Pierre VINCENS

## Secrétaire général

Jérôme VERNHETTES

## Responsable Commission Coordination

Philippe VERDOUX

## Responsable Commission médicale

Nicolas MICHEAU

## Responsable Commission Sportive

Yannick RAMOND

## Responsable Commission Restauration

Alain CARRIERE

## Responsable Commission Hébergement

Alain CARRIERE

## Responsable Commission Communication

Marie BOULANGER

## Responsable Commission Administration

Olivier ROUQUIER

## Responsable Développement Durable

Jérôme VERNHETTES

## Directeur Technique Fédéral

Alain DEJEAN

## Cadre Technique Fédéral en charge du Tir à l'Arc FFSA

Yves Drapeau

## Responsable Commission Sportive Tir à l'Arc FFSA

Jean Pierre ECKLY

## Contact



### Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81

Olivier ROUQUIER

148 Avenue Dembourg

81000 Albi

06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

# Le Programme prévisionnel

---

## Vendredi 18 Mars 2016

14h00 - 18h00	Accueil des délégations
18h30 - 19h30	Cérémonie d'ouverture
19h30	Repas
20h45	Réunion technique

## Samedi 19 Mars 2016

07h30	Ouverture du greffe
08h00	Echauffement
08h45 - 11h45	Tirs D3 – 2x10 volées
11h00 - 13h30	Repas
12h30	Echauffement D1/D2
13h15 – 16h15	Tirs D1/D2 – 2x10 volées
16h50	Début des duels – ¼ de finales
18h15	Fin des ¼ de finales
19h30	Diner et Soirée de gala

## Dimanche 20 Mars 2016

07h30	Ouverture du greffe
08h00	Echauffement
8h45 – 10h45	Duels D1/D2/D3 – ½ finales
11h00 – 12h00	Remise des récompenses et départ des délégations

*Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.*

# Informations générales

---

## Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le lieu de la compétition :

**Vendredi 18 Mars 2016 de 14h à 18h**

**Hall 3000  
Parc des Expositions de CASTRES  
Avenue du Sidobre  
81100 CASTRES**

**De 14h00 à 18h00**

*Un fléchage de la ville sera mis en place dans Castres, vous indiquant l'itinéraire : il s'agira de flèches JAUNES « CF tir à l'arc sport adapté ». En cas de problème concernant l'itinéraire, vous pourrez contacter le CDSA 81 au 06 59 07 39 51.*

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Un badge nominatif porté en permanence par chaque membre permettra les accès au pas de tir et à la restauration. Le badge nominatif tiendra lieu de dossard.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

**Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.**

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Tir à l'Arc en compétition.**

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente. Tous les repas seront servis au :

**Hall 2000**  
**Parc des Expositions de CASTRES**  
**Avenue du Sidobre**  
**81100 CASTRES**

Le petit-déjeuner se fera sur le lieu d'hébergement de chaque délégation et à la charge de chaque délégation.

## Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de Tir à l'Arc

**Attention ne pas tarder à contacter rapidement les hébergeurs, plusieurs manifestations ayant lieues à CASTRES ce week-end-là.**

## Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Si un besoin particulier de soin (injection...) est déjà programmé, faites la demande d'intervention au moins une semaine avant la compétition par mail à l'adresse [ffsa81cd@wanadoo.fr](mailto:ffsa81cd@wanadoo.fr) .

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

## Précisions techniques

---

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Tir à l'Arc FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera mis en place. Il sera composé de 3 membres :

- ✓ Le directeur sportif fédéral tir à l'arc FFSA (ou son représentant délégué)
- ✓ L'arbitre responsable de la manifestation
- ✓ Le directeur technique national FFSA (ou son représentant délégué).

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible. Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

### Modalités d'inscription

Le championnat de France de Tir à l'Arc relève du règlement Tir à l'Arc FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Tir à l'Arc FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015.2016.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**  
**Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les archers ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**  
**Le cas échéant, une demande de dérogation ([voir page 25 du dossier](#)) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc**

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **18 Février 2016**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 320 archers.**

## Désistement

En cas de désistement :

- ✓ **Avant le 29 Février 2016**: le COL se verra garder la somme de 30€ par personne ;
- ✓ **Après le 29 Février 2016** : le COL conservera la totalité des inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Aucun remplacement d'un archer par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement 'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Les dossiers d'inscriptions seront enregistrés par ordre chronologique d'arrivée.

## Réunion Technique

Une réunion d'information animée par Jean-Pierre ECKY, DSF Tir à l'arc FFSA, est programmée le :

**Vendredi 18 Mars de 20h45 à 21h45**

**Hall**

**Parc des Expositions de CASTRES**

**Avenue du Sidobre**

**81100 CASTRES**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération.

## Echauffement

L'échauffement sur le terrain du concours est de 30 minutes. Il n'y aura qu'une volée d'échauffement pour la phase finale si elle a lieu le même jour que les qualifications, sinon elle sera de 30 minutes également.

## Catégories d'âges

Cette compétition ouverte aux catégories d'âges allant de cadets à super vétérans et cela dans les trois divisions.

	Cadet(te)s	Junior	Senior	Vétéran	Super Vétéran
	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en
<b>2015-2016</b>	1999/2000	1997/1998	1966/1996	1955/1965	1954 et avant

Un simple sur-classement est possible pour la catégorie minime sous condition de réalisation des minima.

## Equipements sportifs

Une tenue blanche ou une tenue de club uniforme est impérative pour se présenter sur le pas de tir. Les bermudas, jeans, chaussures autre que des chaussures de sport sont interdites.

Rappel :	Cadets à Super-Vétéran Arcs Classiques	Cadets à Vétéran Arcs à Poulies
<b>D1 – 18M</b>	Qualifications : 60 cm, 10 zones. Finales tri spots de 60	Tri spots 40 Qualifications et Finales
<b>D2 – 18M</b>	80 cm, 6 zones ; Qualifications et finales	Tri spots 60 Qualifications et Finales
<b>D3 – 18M</b>	80 cm, 10 zones ; Qualifications et finales	

## Rappel du règlement

- ✓ En Division 1 et Division 2 les tri -spots seront du modèle vertical.
- ✓ Une phase finale quelque soit la Division n'est maintenue que s'il y a au moins 4 participants.
- ✓ Tous les archers qui en Division2 et Division3 font un score égal ou supérieur à 500 lors des épreuves de qualification passeront d'office en division supérieure la saison sportive suivante.
- ✓ Tous les demi-finalistes de Division2 et Division3 montent automatiquement en Division supérieure.

- ✓ Le classement final sera celui de la phase finale pour les huit premiers compétiteurs et de la phase qualificative à partir du neuvième compétiteur. S'il n'y a que trois compétiteurs le classement final sera celui de la phase qualificative.
- ✓ Tous les archers Division1 Division2 Division3 tirent à la même distance 18 m. Le détail des blasons et des épreuves sont disponibles dans le nouveau règlement article 1 et article 2.

## Les titres

Les médaillés d'or de chaque épreuve de Division 1 sont proclamés officiellement : « **Champion de France** ». Les médaillés d'or de chaque épreuve en Division 2 et Division 3 recevront désormais le titre de « **Champion de France** » et non plus seulement le titre de Champion Fédéral.

	Nombre de Flèches		Type de Concours en Phase Finale	Minimas d'Entrée
	Qualifications	Finales		
<b>D1</b>	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	Arc Classique 400/600
		¼ - ½ Finale et Petite Finale		Arc à Poulies 450 / 600
<b>D2</b>	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	Arc Classique 360/600
		¼ - ½ Finale et Petite Finale		Arc à Poulies 390 / 600
<b>D3</b>	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	300/600



# FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi  
06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :			
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :			
Tél. :	Fax :	Mail. :	
Type de véhicule :		Nombre :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	Tee-shirts	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec 3 repas (du vendredi soir au samedi soir)	<b>70 €</b>		XS ..... S ..... M .....	
<b>Formule 3 -- Sportif</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	<b>50 €</b>		L ..... XL ..... XXL .....	
<b>Formule 1 -- Encadrant</b> Inscription au championnat avec 3 repas (du vendredi soir au samedi soir)	<b>60 €</b>		XS ..... S ..... M .....	
<b>Formule 3 -- Encadrant</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	<b>40€</b>		L ..... XL ..... XXL .....	
<b>Panier repas du dimanche midi</b>	<b>7€</b>			
<b>TOTAL</b>				

**Remarque (régimes alimentaires, allergies ...):**

- ✓
- ✓
- ✓

Ci-joint le règlement par chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ euros.

N° de chèque \_\_\_\_\_ de la banque \_\_\_\_\_

**Signature**



# FICHE ENGAGEMENT D1 – Arc Classique

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

**Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets**

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi

06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :	
Téléphone :	

N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 25.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tir à l'Arc.

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa du Département</b></p>
---

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa de la Région</b></p>
---

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**



# FICHE ENGAGEMENT D1 – Arc à Poulie

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi  
06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :			Téléphone :

N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 25.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tir à l'Arc.

<p><u>Signature du Président :</u></p>          <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p>          <p>Visa de la Région</p>
--

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**



# FICHE ENGAGEMENT D2 – Arc Classique

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

**Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets**

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi  
06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :	
Téléphone :	

N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 25.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tir à l'Arc.

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa du Département</b></p>
---

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa de la Région</b></p>
---

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**



# FICHE ENGAGEMENT D2 – Arc à Poulie

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

**Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets**

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi  
06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :	
Téléphone :	

N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 25.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tir à l'Arc.

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa du Département</b></p>
---

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa de la Région</b></p>
---

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**



# FICHE ENGAGEMENT D3 – Arc Classique

A renvoyer au COL avant le **18 Février 2016**

**Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets**

**Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi

06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :	
Téléphone :	

N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
					<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 25.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tir à l'Arc.

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa du Département</b></p>
---

<p><b>Signature du Président :</b></p>          <p><b>Visa de la Région</b></p>
---

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**

# Demande de dérogation

**Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.**

Je soussigné(e)..... **agissant en mon nom**,  
demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

ou

Je soussigné(e)..... **représentant légal de**  
....., **agissant en son nom**, demande dérogation  
pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical – catégorie minime)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative  
(merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

<u>Visa de l'association / nom du responsable</u>	<u>Visa et signature du Président de la Ligue</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif du DSF**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

---

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

Signature

## Fiche récapitulative

***Cette page vous aidera à contrôler votre dossier avant de nous l'envoyer***

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

### **Comité Départemental Sport Adapté du Tarn – CDSA 81**

Olivier Rouquier

148 Avenue Dembourg - 81000 Albi

06.63.46.30.16 / ffsa81cd@wanadoo.fr

### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

#### **Pour le 18 Février 2016**

- La fiche d'inscription « Association » ;
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque) ;
- La fiche d'engagement des archers ;
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF) ;**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation.

#### **A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

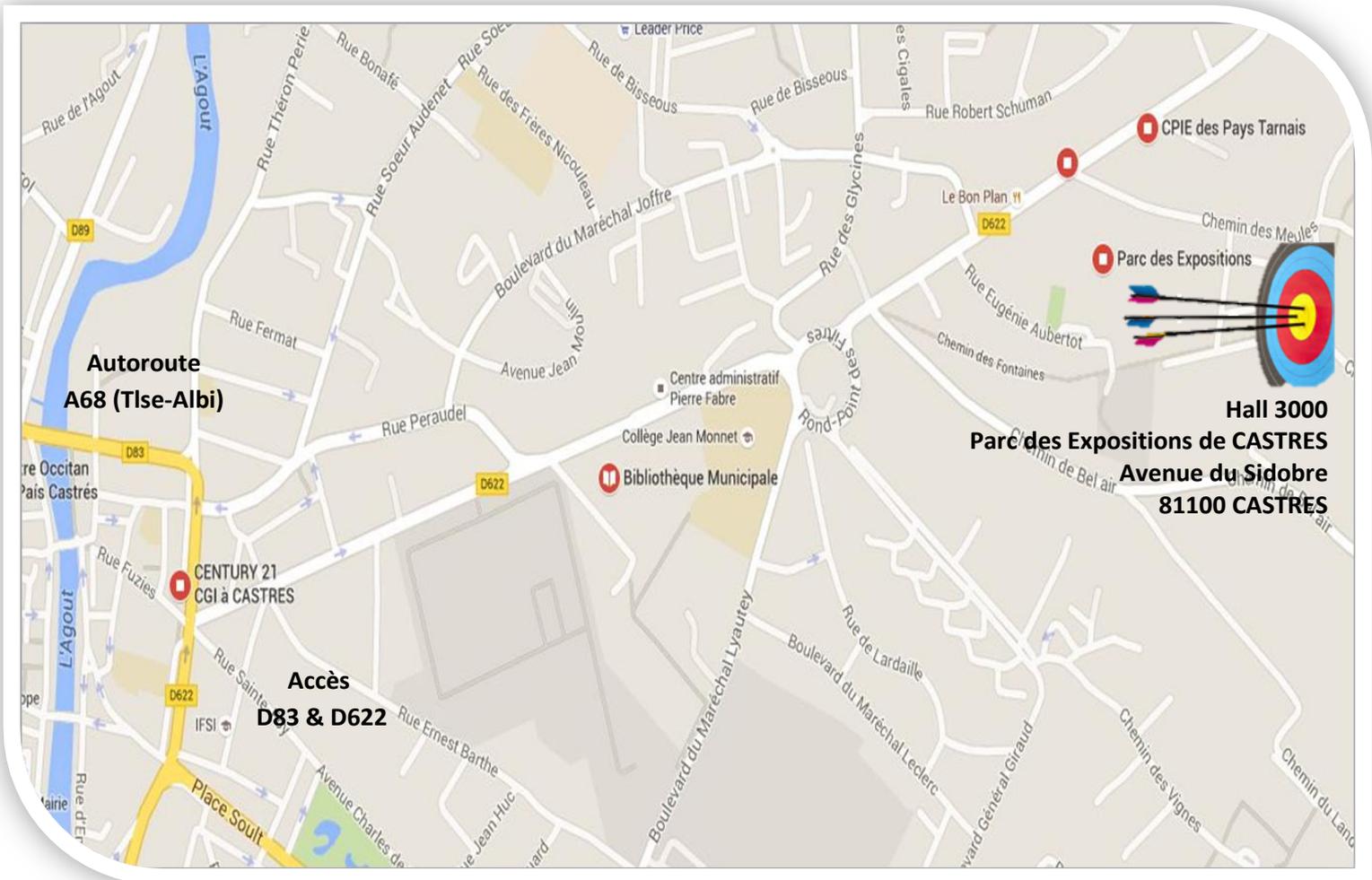
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif) ;
- La licence compétitive en cours de validité ;
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence ;**
- Ordonnance pour les traitements en cours.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

## Plan d'accès





## GARE S.N.C.F. - [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

Avenue Albert 1er

Ligne Toulouse - Castres

Téléphone : 05 63 71 37 00 ou 3635 (réservations, horaires, perturbations...)



## Aéroport Castres-Mazamet

Le Causse

81290 LABRUGUIÈRE

Téléphone : 05 63 70 34 77

## Aéroport Toulouse - Blagnac

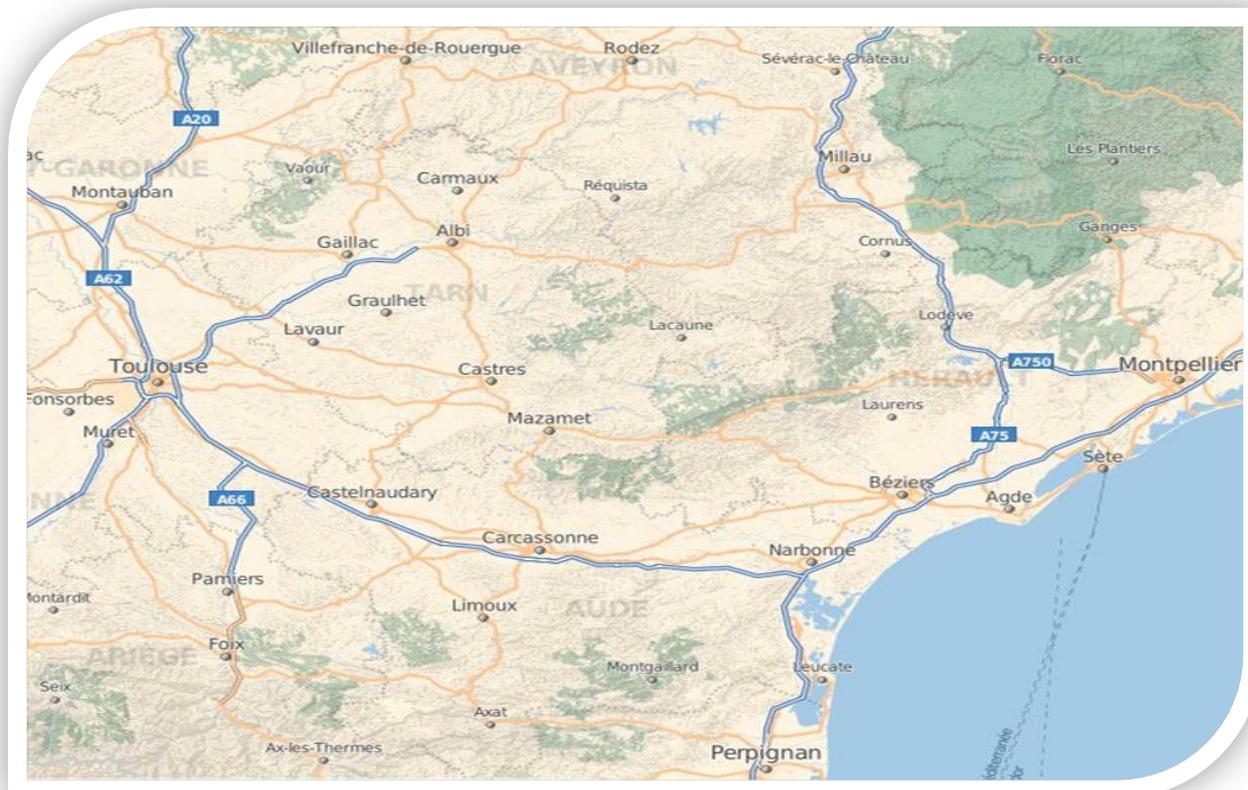
Aéroport Toulouse-Blagnac - BP 90103

31703 Blagnac Cedex

Téléphone : 0 825 380 000 (0,15 € TTC/min)



## Accès Route



## Hébergement

Vous pourrez trouver des renseignements complémentaires sur le site de l'office de tourisme de Castres : <http://www.tourisme-castres.fr/> ou par téléphone au : 05.63.62.63.62

*Attention ne pas tarder à contacter rapidement les hébergeurs, plusieurs manifestations ayant lieues à CASTRES ce week-end-là.*

NOM	ADRESSE	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<b>BALLADINS CASTRES SAIX</b> Hôtel Restaurant	2 Bis Route de Sémalens 81710 SAIX	TEL : +33 (0)5 63 74 81 81 FAX : +33 (0)5 63 74 73 18 ✉ castres@balladins.com	42€ la nuit + 7€ petit déjeuner	9.9 km 18mn
<b>DOMAINE DE LA VIVARIE</b> Chambres et table d'hôtes	33 Chemin de la Vivarié 81100 CASTRES	TEL : 06 59 52 14 70	Entre 65 et 110€ Petit déjeuner inclu	7.1km 11mn
<b>EUROPE HÔTEL***</b>	5 Rue Victor Hugo 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 59 00 33 FAX : +33 (0)5 63 59 21 38 ✉ contact@europe-hotel-castres.fr		3.1km 7mn
<b>HABITAT JEUNES LE CORPORAL</b> Auberge de Jeunesse Chambres - Studios	7 et 9 Rue Pasteur Hubac 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 62 58 10 FAX : + 33 (0)5 63 59 82 35 ✉ accueil.fjt@foyerprotestant-castres.fr		3.7km 9mn
<b>HÔTEL KYRIAD***</b>	11 Rue Henri le Chatelier ZAC La Chartreuse 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 59 82 99 FAX : + 33 (0)5 63 59 63 06 ✉ kyriadcastres@orange.fr	49€ la nuit + 7€ petit déjeuner	6.4km 13mn
<b>HÔTEL LE CASTEL DE BURLATS</b>	8 Place du 8 Mai 1945 81100 BURLATS	TEL : +33 (0)5 63 35 29 20 FAX : +33 (0)9 70 06 74 80 ✉ le.castel.de-burlats@wanadoo.fr		6.6 km 11mn

NOM	ADRESSE	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<b>HÔTEL MIREDAMES*** SNACK BAR GLACIER</b>	1 Place Roger Salengro 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 71 38 18 FAX : +33 (0)5 63 71 38 19 ✉ hotellemiredames@gmail.com	65€ la nuit + Petit déjeuner 11€	1.9 km 5mn
<b>HÔTEL MOTEL 81</b>	10 Rue Ampère, Route Toulouse - ZAC La Chartreuse 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 72 44 44 FAX : +33 (0)5 63 59 16 22	35€ la nuit + Petit déjeuner 6€	7.9 km 14mn
<b>HÔTEL RENAISSANCE****</b>	17 Rue Victor Hugo 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 59 30 42 FAX : +33 (0)5 63 72 11 57 ✉ contact@hotel-renaissance.fr ; reservations@hotel-renaissance.fr	Entre 80 et 190€ la nuit + Petit déjeuner 12€	3.1 km 7mn
<b>HOTEL RESTAURANT ECOSWEET</b>	Le Siala Bas - 29 rue Jean Souterène 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 35 40 00 ✉ info@hotel-ecosweet.com	Code : FFSA Chambre 1 personne 50€ Chambre 2 personnes 25€/ personne Chambre 3 personnes 18€/ personne Chambre 4 personnes 18€/ personne + Petit déjeuner 6€	3.3 km 6mn
<b>HÔTEL RESTAURANT GRAND HÔTEL****</b>	11 Rue de la Libération 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 37 82 20 FAX : +33 (0)5 63 37 82 21 ✉ reservation@grandhotel-decastres.com	Entre 92 et 97 € la nuit + Petit déjeuner 13€	2.2 km 6mn
<b>HOTEL RESTAURANT L'ETAPE</b>	71 Route du Pioch 81710 SAIX	TEL : +33 (0)5 63 74 75 76 FAX : +33 (0)5 63 74 73 33 ✉ frederic.carpe@hotmail.fr	35€ la nuit 5€ petit déjeuner	9.0 km 16mn

NOM	ADRESSE	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<b>HÔTEL RESTAURANT LE CAUSSÉA*** - Inter Hôtel</b>	38 Av. de la Montagne Noire - Le Causse Espace Entreprises 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 37 64 90 FAX : +33 (0)5 63 62 87 49 ✉ <a href="mailto:caussea@le-caussea.com">caussea@le-caussea.com</a>		8 km 12mn
<b>HÔTEL RIVIÈRE**</b>	10 Quai Tourcaudière 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 59 04 53 FAX : +33 (0)5 63 59 61 97 ✉ <a href="mailto:hotelriviere@orange.fr">hotelriviere@orange.fr</a>		2 km 5mn
<b>L'ALBINQUE - Chambre d'hôtes</b>	11 Avenue Augustin Malroux 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 72 42 68 ✉ <a href="mailto:cauquil.francoise@free.fr">cauquil.francoise@free.fr</a>	Chambre simple: 60€ avec petit déjeuner Chambre double: 70€ avec petit déjeuner	3.4 km 8mn
<b>LA LANTERNE DES SALVAGES - Chambres d'hôtes</b>	Les Salvages - 1 avenue du Sidobre 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 35 08 21 FAX : +33 (0)5 63 51 09 82 ✉ <a href="mailto:lanternedesalvages@orange.fr">lanternedesalvages@orange.fr</a>		2.9 km 6mn
<b>LE CASTELET - Chambres et table d'hôtes</b>	St Hippolyte 81100 CASTRES	TEL : 05 63 35 96 27 - 06 40 57 82 53 FAX : +33 (0)5 63 35 90 11 ✉ <a href="mailto:contact@lecastelet.fr">contact@lecastelet.fr</a>	90€ la nuit petit déjeuner inclu	3.4 km 7mn
<b>LE MOULIN DES SITTELLES - MUSIPHILES - Autres Hébergements - Groupes</b>	9 Place des Tisserands 81100 BURLATS	TEL : +33 (0)5 63 71 09 83 FAX : +33 (0)5 63 35 29 03 ✉ <a href="mailto:cmr.musiphiles@wanadoo.fr">cmr.musiphiles@wanadoo.fr</a>	21€ la nuit petit déjeuner inclu	6.8 km 11mn
<b>LE RELAI D'HARMONIE - Chambres d'hôtes</b>	30 Bd Henri Sizaire 81100 CASTRES	TEL : 05 63 59 19 60 - 06 15 23 34 43 ✉ <a href="mailto:serra.mariejosephe@sfr.fr">serra.mariejosephe@sfr.fr</a>	80€ chambre pour 2 personnes 50€ pour une personne seule Petit déjeuner inclus	2.5 km 6mn
<b>LES CÈDRES - Chambres d'hôtes</b>	95 Allée Corbière 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)6 62 51 16 70 ✉ <a href="mailto:lescedres.castres@gmail.com">lescedres.castres@gmail.com</a>		3.1 km 7mn

NOM	ADRESSE	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<b>M. ANGLES - Chambres d'hôtes</b>	16 Chemin de la Bouriette 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)6 12 06 39 38	Tarif sur site: Chambre- castres81.fr	5.1km 9mn
<b>P'TIT DEJ HÔTEL</b>	29 Avenue de Castres 81090 LAGARRIGUE	TEL : +33 (0)5 63 35 52 00 FAX : +33 (0)5 63 35 25 59 ✉ contact@lamontagnenoire.com	39€ la nuit + Petit déjeuner 6,50€	4.2 km 7mn
<b>PLEIN CIEL - Chambres d'hôtes</b>	101 Chemin des Fontaines 81100 CASTRES	TEL : +33 (0)5 63 35 60 40 ✉ info@centrepleinciel.com	23€ la nuit + Petit déjeuner	1km 1mn
<b>Gîte de groupes Payrin</b>	Domaine du vieux Cèdre 81660 PAYRIN	TEL : +33 (0)9 79 61 41 46	26€ la nuit petit déjeuner inclu	18kms 20mn



[www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

## Partenaires institutionnels



## Partenaire principal



malakoff médéric

## Fournisseur officiel



## Partenaires locaux

